



Associations : subvention de fonctionnement

..... En résumé

Associations culturelles

Pour les subventions de fonctionnement culturel, les formulaires ci-contre sont à utiliser. La date de dépôt est fixée au début octobre de chaque année.

Pour toute demande d'aide au projet, merci de contacter les services culturels et l'agence départementale qui vous conseilleront sur la démarche à suivre et vous transmettront le formulaire le plus adapté à votre action :

- **arts vivants, cinéma et arts plastiques** : agence départementale Mayenne Culture (02 43 67 60 80). La date de dépôt des demandes de subvention pour les manifestations culturelles est fixée au 15 janvier de chaque année,
- **lecture** : bibliothèque départementale de la Mayenne (02 43 01 20 70),
- **patrimoine** : service du patrimoine (02 43 59 96 82).

Associations sportives

Les demandes relatives au sport se font désormais en ligne. Merci de vous rapprocher du service en charge des sports au 02 43 59 96 85 pour obtenir un compte d'accès.

Autres associations

Téléchargez notre dossier de demande de subvention unique au format pdf, puis imprimez-le et renvoyez-le, accompagné des pièces demandées, à l'adresse figurant en bas de la première page.

- [Formulaire de demande de subvention unique \(2019\) \(PDF - 2.09 Mo\)](#)
- [Formulaire de demande de subvention unique \(2020\) \(PDF - 2.22 Mo\)](#)
- [Formulaire de demande de subvention culture - fonctionnement \(PDF - 202.26 Ko\)](#)
- [Culture : Formulaire Budget - fonctionnement \(XLS - 53 Ko\)](#)